merciales mortes, que sur des campagnes abandonnées et ruinées.

La connaissance de ces faits devait produire une sensation très vive à Liverpool et dans les districts manufacturiers. Depuis une dizaine de jours, nous remarquons, en effet, un mouvement extraordinaire sur le marché au coton. Les achats se succèdent sans relâche pour compte de l'intérieur et de l'extérieur et dans les limites qui doivent amener promptement l'extinction du stock existant. En moins de deux semaines, le prix s'est élevé de quatre-vingt centimes par livre, et vraisemblablement il s'élèvera encore.

JOHN WILKS.

Tribunaux.

La Cour de cassation a consacré son audience d'hier à l'examen du pourvoi de M. le procureur général contre l'arrêt rendu dans l'affaire Mirès par la Cour de Douai le 21 avril dernier. M. Faustin-Helie a ouvert l'audience par la lecture de son rapport; il a donne connaissance à la Cour d'une lettre de M. le garde-des-sceaux par laquelle le chef de la justice invitait M. le procureur general à former un pourvoi dans l'interêt de la loi. Cette pièce fort remarquable, qui est jointe au pourvoi redige et depose par M. Dupin, passe en revue toute la procedure à laquelle ont donné lieu les longs debats du procès Mirès; cette lettre deplore l'arrêt de la Cour de Douai, non pas au point de vue de l'acquittement d'un prevenu, mais au point de vue des doctrines qu'il paraît vouloir consacrer.

M. le procureur général Dupin a soutenu ensuite son pourvoi.

La Cour a leve l'audience à quatre heures, sans fixer le jour où son arrêt sera prononce.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le resumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 27 juin 1862.

On annonce que le Roi Victor-Emmanuel viendra, dit-on, à Paris vers le 15 juillet, pour être parrain de l'enfant de S. A. I. la princesse Clotilde.

Des lettres particulières de Londres attribuent les importantes declarations que vient de faire entendre aux Communes lord Palmerston aux recentes conferences qui ont eu lieu entre ce ministre et M. de Persigny. Ces conferences ont eté tout particulièrement consacrees aux affaires d'Amerique et du Mexique, et quoique tenues fort secrètes, on pretend savoir que de l'incident mexicain il ne reste rien de nature à compromettre les relations actuelles des deux Gouvernements. Quant aux affaires d'Amerique, on regarde comme une chose certaine l'adhesion de lord Palmerston aux vues pacifiques et conciliatrices exprimees au nom de l'Empereur par M. de Persigny.

Dans son audience d'aujourd'hui, la Cour de cassation a entendu le rapport de M. Faustin Helie sur le pourvoi formé dans l'interêt de la loi, par le ministère public, contre l'arrêt de la Cour de Douai dans l'affaire Mirès. M. le procureur general Dupin a commencé son requisitoire.

Dans sa dernière seance, le conseil de la Banque de France a fixé à 78 fr. par action le dividende du premier semestre; il n'avait eté que de 75 fr. le semestre dernier.

Le monde parisien est quelque peu contrarié dans ses projets de voyage et dans ses habitudes de villegiature par la persistance du mauvais temps. On commence à s'emouvoir serieusement de cette pluie obstinee, de cette temperature invraisemblable pour la saison, et il est à craindre que nos récoltes, qui se presentaient si bien, ne soient quelque peu compromises.

Voilà une triste perspective, en verité, et nous n'avons pas besoin de cette calamite nouvelle, ajoutee à tous les incidents qui semblent conjures pour arrêter les affaires et comprimer tout élan dans nos industries.

C'est jeudi prochain, 3 juillet, que l'Academie tient sa seance annuelle pour la distribution des prix Monthyon. Le rapport sur les prix litteraires est fait par M. Villemain. On le dit très spirituel. Le rapport sur les prix de vertu a été écrit par M. de Montalembert. Pour terminer la séance, M. Legouvé lira quelques fragments de l'ouvrage de Mme Duparquet, couronne par l'Académie.

Le mois de juin n'aura pas été favorable aux brochures. Les plumes se reposent. On ne publie rien et à l'horizon on n'aperçoit pas la plus petite couverture jaune ou rose. Il paraît que les écrivains attendent le retour de l'automne et comptent sans doute sur les évenements.

A l'Exposition de Londres, l'affluence des visiteurs est moindre qu'on ne l'avait espere. Il parait aussi que la réalite ne repond pas à l'attente. La situation déplorable de l'industrie, la stagnation des affaires contribuent sans doute à affaiblir l'eclat de cette exhibition.

Certaines correspondances rappellent que le *Progrès de Lyon* avait annoncé à tort que les exposants français s'etaient adresses à M. le duc d'Aumale, pour le redressement des griefs qu'ils ont contre le jury de Kensington.

Si le fait a eu lieu, (ce qu'aucun journal n'oserait affirmer aujourd'hui) il prouverait tout simplement jusqu'à quel point nos exposants ont eu à se plaindre et leur demarche s'expliquerait assez.

Mais à ce sujet, quelques journaux ont eu la maladresse d'affirmer que M. le duc d'Aumale est depuis plusieurs mois absent de l'Angleterre.

Parmi toutes les personnes honorables qui ont vu dernièrement le prince à l'Exposition, il en est un grand nombre qui ont eu l'honneur d'être reçues par lui. C'est là un fait qu'il est impossible de contester. Il est donc permis de se demander pour quelle raison on s'obstine à nier la presence du duc d'Aumale à Londres.

Voici un nouveau canard que les journaux de Londres s'empressent de publier et que les Anglais trouvent très spirituel :

« Parmi les particularites les plus curieuses de l'Exposition, il faut visiter, dans la section des îles Ioniennes, la double mâchoire, superieure et inferieure, d'un mouton qui a vecu et brouté huit ans dans l'île de Cephaloine, et qu'on a tué l'an passe. Au moment de jeter les issues à la voirie, on s'aperçut que toutes les dents de ce mouton avaient une teinte d'or très prononcee. On detacha alors les mâchoires de la tête, on les depouilla des parties charnues, on leur fit subir plusieurs lavages, on les soumit aux commissaires de l'Exposition, et il fut decide que cette merveille figurerait au palais de Kensington; dont elle ne serait pas la moindre rarete.

» Quelle cause a pu produire ce phénomène d'une couche d'or revêtant toutes les dents d'une bête? Dans le pays une croyance assez repandue est que le pacage où le mouton a broute toute sa vie est un terrain aurifère; que des particules atomiques d'or se sont transmises des terrains aux plantes et que ces plantes ont elles-mêmes depose sur les dents de la bête qui les absorbait, une partie du metal renferme dans leurs fibres. »

N'y a-t-il pas là le germe d'une magnifique affaire? Il est surprenant, qu'informee de ce fait, une societe en commandite ne se soit pas immediatement constituee pour exploiter le territoire beni où paissait ce mouton, non moins digne que le veau d'or des Israelites, d'être offert au culte des adorateurs du vil metal.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'*Agence Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Madrid, 26 juin.

M. Collantes a déclaré au Senat, dans la séance d'hier, que l'Angleterre, suspendant la ratification de la convention avec le Mexique, il entendait imiter la reserve du gouvernement anglais, les négociations restant pendantes.

Vienne, 26 juin.

La *Presse* et la *Gazette autrichienne* (edition du soir) publient la dépêche suivante d'Omer-Pacha au prince Callimaki, ambassadeur de Turquie à Vienne :

« *Scutari*, 25. Abdi-Pacha a battu derrière le village de Yenokoi, les Monténegrins concentres sur le rive droite de la Zeta. Les troupes ottomanes ont tué aux montagnards plusieurs centaines d'hommes, et leur ont pris deux canons. »

La *Gazette de Vienne* donne un démenti officiel aux nouvelles inquietantes repandues par divers journaux sur la sante de l'imperatrice. Les rapports medicaux reçus de Kissingen constatent que l'etat de S. M. s'est ameliore sous tous les rapports.

New-York, 18 juin.

Une grande force de cavalerie et d'artillerie a attaqué les federaux devant Richmond, et passant sur la droite du général Mac-Clellan a coupé les fils du telegraphe, detruit le chemin de fer de West-Point et puis s'est retiré heureusement.

Le bruit court que 65.000 confédérés sont concentres près de Granada, sur le Mississipi. Une partie de l'armee du general Beauregard se trouve près de Columbia.

Une bataille a eu lieu près de Bâton Rouge; le resultat en est inconnu. Une bataille s'est livree aussi près James Island.

Le bruit court que l'armee du general Frémont manque de provisions et se trouve dans une position dangereuse dans la vallee de Shenadoch.

La garnison de Jackson est renforcée.

Un bill prohibant l'esclavage sur tous les territoires des Etats-Unis, a passe au Sénat.

Saint-Pétersbourg, 27 juin.

Le monopole du sel est supprime; les salines imperiales seront vendues ou affermees. La loi sur l'importation du sel sera transformée

Le *Journal de Dresde* annonce qu'à Varsovie, le 27, un assassin a tiré un coup de pistolet sur le general Luders. Le general a ete blessé au menton. L'assassin n'est pas arrête.

FAITS DIVERS.

Le persil et la petite ciguë se ressemblent et comme cette dernière est très-dangereuse, il importe de bien les connaître, d'autant plus qu'elle se trouve souvent dans les jardins. Les lobes de la petite ciguë sont profondement et étroitement dentees, moins larges que ceux du persil et sont d'un vert jaunâtre; les fibres font saillie sur les deux faces dans les deux plantes, mais les ombelles et les ombellures sont accompagnees de nombreuses bractées et bracteoles pendantes dans la petite ciguë, et ses fruits sont ronds, stries en long et verts. Ses feuilles ont peu d'odeur, tandis que celles du persil sont très-aromatiques.

— On lit dans l'*Indépendant de la Moselle* :

« Mardi dernier, à Anderny près Briey, le sieur Flacon, cultivateur, a eté victime de la furie d'un de ses taurillons, primé l'an dernier au concours regional de Metz.

» L'animal s'est acharne avec une rage incroyable sur ce malheureux et on n'a pu lui faire lâcher prise que quand le corps, respirant encore, ne presentait plus qu'une masse informe.

» Dès le premier moment, quand le sieur Flacon eut été terrasse, un enfant qui l'accompagnait courut au village chercher du secours et revint avec plusieurs cultivateurs armes de fourches et quelques-uns à cheval; mais tout ce monde ne fit qu'aiguillonner la fureur du taureau, et se retournant contre ses nouveaux adversaires il abandonna un instant sa victime, qui eut la force d'aller se refugier sous une planche formant passerelle : mais aussitôt l'animal revint chercher et retirer le corps jusque sous cet abri; les gens accourus etant parvenus à se saisir du moribond, le deposèrent dans un drap pour l'emporter, le taureau se mit à leur poursuite avec une telle violence, qu'obliges de se defendre eux-mêmes, ils crurent placer en sûrete le fardeau en le jetant par-dessus une haie; mais la bête vindicative franchit d'un bond l'obstacle, se mit à fouiller et à pietiner avec rage le corps de son maître, et, d'un dernier coup, lui enfonça deux côtes et lui perça le poumon.

» Vendredi, on a enterré la malheureuse victime. »

— Une femme connue en Galicie (Espagne) sous le nom de *la Lo a* (la Louve), etait depuis vingt ans la terreur de cette province et des contrees voisines. Toujours à cheval à la tête d'un petit nombre de bandits, elle dirigeait tous les vols et les assassinats qui se commettaient dans cette partie de l'Espagne.

Malheur aux voyageurs et aux muletiers qui se trouvaient sur son passage! Tout individu ayant la pensee de faire resistance etait sûr d'être frappe à mort, souvent même d'expier au milieu d'atroces tortures ses trop legitimes protestations.

Josefa Perez, la Mafreita (c'est le nom de cette heroine) se livrait sur ses victimes à des actes d'une ferocite révoltante. Souvent elle a lutte contre la force armee, et l'avantage a ete presque constamment pour elle, lorsqu'enfin le maire de Saint-Jacques-de-Compostelle, qui etait à la recherche d'un criminel, a decouvert la grotte servant de refuge à la Louve. Elle a ete arrêtee en même temps qu'un de ses complices.

Le procès sera interessant, mais l'instruction sera fort longue.

BULLETIN FINANCIER.

27 juin 1862.

Les circonstances favorisent les vendeurs de primes qui n'ont, en conséquence, que peu d'efforts à faire pour maintenir les bas cours et arriver ainsi à l'abandon presque complet des primes vendues. Ainsi aujourd'hui le compte-rendu des interpellations faites hier à la Chambre sur la question mexicaine a pesé sur le marché, malgré les éclaircissements qui résultent de la réponse de M. Billault. Par suite la rente 3 % a légèrement faibli à 68.25 et elle clôture ainsi avec 10 c. de baisse.

Les transactions sur le marché de la rente étaient toujours rares et difficiles et les primes en liquidation se vendaient à des écarts insignifiants. Cependant le report n'était pas cher; on se faisait facilement reporter à 26 7 1/4, et d'autre part les primes pour fin prochain avaient des écarts un peu plus tendus; ainsi on traitait la prime dont 50 c. à 68.75 sur le cours de 68.25, et celle dont 25 c. à 69 fr. sur le même cours.

Le mobilier de 850 fr. est tombé à 846.25, il clôture à 847.50.

Les chemins étaient aussi généralement plus faibles et leur clôture s'est faite en baisse légère. Cependant les recettes sont bonnes, excepté pour l'Orl ans qui a une diminution de 164,000 fr., l'Est de 57,000 fr. et l'Autrichien de 101,000 fr.

Les consolidés étaient en hausse de 1/8 su la première cote à 91 7/8 à 92, mais cette amélioration a été reperdue sur la seconde cote qui est arrivée ainsi qu'hier à 91 6 à 7/8.

Pour extrait : J. REBOUX.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux

VILLE DE PARIS.

Construction du *quartier neuf du Luxembourg* en vertu des traités passés avec la ville de Paris et des décrets en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858.

Par l'article 18 de ses statuts, la *Société du quartier neuf du Luxembourg* a été autorisée à émettre un emprunt de 6,400,000 fr. représenté par 12,800 obligations hypothécaires de 500 fr. chacune, remboursables annuellement à 625 fr. par voie de tirage au sort et dans un délai de 46 ans.

L'émission de 3200 obligations formant la 1re série a eu lieu l'année dernière et a été couverte entièrement.

Il est ouvert une souscription pour l'émission des 2e, 3e et 4e séries, formant le complément des 12,800 obligations hypothécaires.

Conditions et avantages :

1° Versement, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinquième, et de mois en mois, à partir du premier versement qui a eu lieu en souscrivant.

2° Intérêts à *cinq pour cent* payables *sans frais ni impôts*, les 1er juin et 1er décembre de chaque année, à Paris, au siége social, 62, rue de Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3° Paiement de la *totalité des intérêts* sur 500 fr., à partir du versement du premier cinquième.

4° Bonification immédiate de 4 fr. 16 c. pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5° Titres nominatifs ou au porteur, au choix des preneurs.

Le remboursement des obligations et de la prime qui y est attachée est garanti par voie d'inscriptions hypothécaires, au profit des obligationnaires, prise sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer le nouveau quartier, le 12 avril 1861, au bureau des hypothèques de Paris (premier bureau, vol. 958, n° 134).

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la bourse.

On souscrit à Roubaix, chez MM. Jules Decroix, Vernier, Verley et Cie, banquiers.

3096—10,334

CHEMINS DE FER
DE PARIS A LYON
ET A LA MÉDITERRANÉE.

Émission de 340,000 obligations.

Il est ouvert une souscription publique pour le placement de 340,000 obligations de la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Mediterranée aux conditions ci-après :

Ces obligations produisent un intérêt annuel de 15 fr. et sont remboursables à 500 fr. par tirages annuels répartis sur la duree de la concession.

La souscription sera ouverte le 20 juin 1862 et fermee le 30 juin 1862, à 4 heures du soir.

Il sera versé en souscrivant et par chaque obligation souscrite, une somme de 25 fr. à titre de garantie.

Si le capital souscrit dépasse le montant de l'émission, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle, sans que l'on puisse attribuer moins d'une obligation à chaque souscripteur.

Cette proportion sera indiquée par un avis insere au *Moniteur*.

Les obligations sont émises à 301 fr. 25 c., jouissance du 1er juillet 1862.

Les paiements auront lieu en trois termes, payables, savoir :

Fr. 101 25 du 5 au 15 juillet. (Les 25 francs versés à titre de garantie viendront en déduction de la somme à payer pour la libération de ce terme).
100 » du 1er au 10 octobre 1862.
100 » du 15 au 25 janvier 1863.

Ensemble fr. 301 25.

Les souscripteurs auront à toute époque la faculté de se libérer des termes non échus moyennant bonification d'intérêt à raison de 4 0/0 l'an. Les obligations libérees par anticipation devront l'être intégralement. L'interêt bonifie sera calculé du jour du versement au premier jour fixé pour l'échéance de chaque terme.

Le premier tirage d'obligations remboursables à 500 fr., aura lieu dans la dernière quinzaine de decembre 1862. Les numeros des titres definitifs delivrés en échange des certificats integralement libérés participeront seuls au tirage.

En cas de retard de paiement, le débiteur sera passible des intérêts à raison de 5 0/0 l'an, à partir du premier jour fixé pour l'échéance de chaque terme.

Ces intérêts courent de plein droit et sans mise en demeure.

Un mois après l'échéance d'un terme en retard de versement, le solde même non échu deviendra integralement exigible, et les obligations pourront être vendues aux risques du souscripteur par l'entremise d'un agent de change et sans mise en demeure.

On souscrit : A PARIS, rue Neuve-des-Mathurins, 44; — rue Laffitte, 17; A LYON, rue Impériale, 33; A MARSEILLE, à la gare.

Les personnes qui n'habitent pas les trois villes où les bureaux de souscription sont ouverts, peuvent s'adresser par correspondance au secretaire-general, 44, rue Neuve-des-Mathurins. Chaque lettre de souscription devra être accompagnée d'une remise en billets de banque ou mandats sur la Banque de France, à raison de 25 francs par chaque obligation souscrite. Les accuses de reception adresses aux souscripteurs leur tiendront lieu de récépissé.

Le secrétaire général, G. RÉAL.

3 122—10 440

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

38e Tirage des Obligations 3 et 4 %.

Le 38e tirage des Obligations foncières 3 et 4 0/0 a eu lieu le 23 juin 1862.

Le n° 75,191 sorti le 1er gagne un lot de 100,000 fr.
Le » 45,730 » 2e » 50,000 »
Le » 154,813 » 3e » 20,000 »

Total . . . . 170,000 fr.

La liste des numéros des Obligations sorties aux tirages précédents et qui n'ont pas encore été présentés au remboursement, est adressée franco à toute personne habitant les départemens, qui en fait la demande par lettre affranchie. 3129-10466

AVIS. Cors, œils-de-perdrix, oignons durillons, sont guéris en peu de jours avec le TOPIQUE SAISSAC. Il ôte la douleur de suite, fait tomber la racine. — 24,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infaillibilité. Paris, 18, rue Fontaine-Molière. Chez M. Goille, pharmacien, Grande-Place, 24, à Roubaix. 2965-9693

AUX ARMES DE PARIS

LENOIR-MAUGARD

5, CONTOUR DE L'ÉGLISE-St-MARTIN.

Rideaux de tulle-guipure depuis **60 centimes** le mètre, mousseline et gaze, articles d'ameublement, stores, etc.

Lingerie confectionnée, **toiles.** Blondes et tulles pour modes. Grand choix de **CRAVATES à résilles,** haute nouveauté. Parfumerie fine.

On se charge du blanchissage à neuf des rideaux de guipure. 3074

TOUS LES JOURS A 7 HEURES *Pour finir à 10 heures 1/2.*

THÉATRE DE LILLE

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Par les Artistes réunis des Théâtres de Bordeaux et des Variétés de Paris

TOUS LES JOURS A 7 HEURES *Pour finir à 10 heures 1/2.*

LES BIBELOTS DU DIABLE

Grande féerie en 3 actes et 16 tableaux, de MM. Cogniard et Clairville.

16 DÉCORS NOUVEAUX.

Les 14 derniers, par MM. SALESSES et BETTON, de Bordeaux; et les deux premiers par M. WICART, de Lille.

500 Costumes neufs. Trucs et Machines.

BALLETS

1° *La Napolitaine;*
2° *La Péruchienne*, ballet italien;
3° *Les Odalisques*, ballet turc;
4° *Les Villageois*, ballet enfantin;
5° *Les Génies*, ballet aérien.

Les *Lundis* et *Mercredis*, le Spectacle commencera une heure plus tôt que les autres jours, afin de permettre aux personnes de la ligne de Lille à Valenciennes et Arras de prendre le train de 10 heures du soir.

30 DANSEURS ET DANSEUSES.

1er acte : Les Génies. — Les Bibelots à l'encan. — L'Ane amoureux. — L'Inondation.
2e acte : Le Rameau d'or. — Départ pour la lune. — La Queue du Diable. — Les Désirs de Florine. — L'Ile des Perroquets (Ballet des perruches).
3e acte : Les Statues animées. — L'Orangerie. — Le Char de Venus. — Le Harem. — Ballet. — La Noce au village. — Les Odalisques. — Les Infiniment petits.

On commencera à 7 heures pour terminer à 10 heures 1/2.

Tous les soirs, service du **chemin de fer.** — Départ de Lille pour Roubaix et Tourcoing à 11 h. 15 m.

physique d'une femme soient en proportion d'une pareille énergie morale; aussi ce dernier coup acheva-t-il de les briser.

LA VICOMTESSE DE LERCHY.

(La suite au prochain numéro).

Mercuriale du marché aux grains de Lille

DU 25 JUIN 1862.

Blé blanc vendu, 1,500 hect.	26 62
Blé macaux id. 140 hect.	24 15
Prix extrême du ble blanc.	23 à 28 fr.
Id. du ble macaux	20 à 25 fr.
Hausse à l'hectolitre : Ble blanc	1 04
— id. Blé macaux	0 64
Fleurs (le sac de 100 kilog.)	42 50
Hausse : 1 fr. 25 cent.	
Son (le quintal métrique)	11 50

Prix moyen (à l'hectolitre) des marchés du département, plus Arras.

	Blé blanc.	Blé mac.
Semaine courante.	25 42	21 73
Semaine précedente	24 70	21 63
Hausse	0 72	0 10

TAXE DU PRIX DU PAIN

dressée d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

Pain de ménage, le kilogramme	32 »
Pain de 2e qualité, id.	36 »
Pain blanc, id.	40 »
Pain de fleur (pain français) 125 g.	6 »
Les deux pains	12 »
Les quatre pains	24 »
Les huit pains.	48 »

KERMESSES.

Dimanche 29 juin.

Bauvin, Gruson, Hantay, Illies, Lille (fête communale), Linselles, Lomme, Mons-en-Barœul, Moulins-Lille, Salomé, Sainghin-en-Weppes, Santes.